



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050364

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/06/2023 10H02 C:000008 I:29531
V/REF : 889889
V/Email reçu le Mardi 06/06/2023 à 10H02

SELON DEVIS N° 3020104

V/REF.IMM. 10

IMMEUBLE : LA PLAINE - 00010
RUE N.NIEMEN / COURS DE VERDUN
RUE DONIER / RUE BEAUMARCHAIS
01100 OYONNAX

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

Feillens, le 23 Mai 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : RUE JEAN DONNIER - OYONNAX - MR/MME KABIL 0748220448 GARAGE 44

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3020104 du 22/02/2023 d'un montant de

Donneur d'ordre : M. L COMTET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

ACCORD SUR DEVIS

DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DE LA PORTE EXISTANTE
FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE PORTE DE GARAGE
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

TRAVAUX REALISES SELON DEVIS

OBSERVATIONS : DS TT Email envoyé le 22/02/23 à 17H56 M. L COMTET

Suite a donner : OUI. Le 08/12/2023 à 13:08

Suite a donner : OUI. Le 05/01/2024 à 15:13

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050364

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	940,00	940,00
	TOTAL H.T.		940,00
	T.V.A. a 10,00%		94,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		1034,00

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



06/06/2023 10h02

Bon de Commande

N° : 889889 du 06/06/2023

Pr.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

MR KABIL Mohamed
MME KABIL Asmaa
RUE JEAN DONIER
01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: 674 879 du 08/02/2023

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509003-1

Téléphone : 07.48.22.04.48 / 06.95.78.7
00010-00002-00099-00044 GAR / Type 0

Etage : RDC

Date entrée: 18/01/2022

Délai

Date limite exécution : 21/06/2023

Observations

Tél LOC : 06.95.78.73.70

SELON DEVIS N° 3020104 DU 22/02/2023

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser		Qté
MS00001	Forfait déplacement	1,00
MS00092	Remplacement porte de Box jusqu'à 2,70 x 2,20 maxi prépeinte blanc avec n° Garage	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par COMTET LAURENT le 06/06/2023

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15.000 €
550 route de Ternant
01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EON4

1/2

06/06/2023 à 10:02



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : RUE JEAN DONIER 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 06/06/2023

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 889889